

DOCUMENTS

RÉSOLUTIONS DU V^e CONGRÈS DU FATH

(...)

Il est maintenant clair aux yeux de tous que le peuple palestinien est une réalité incontournable, et qu'il n'y aura pas de paix, ni de stabilité, ni de sécurité dans la région du Moyen-Orient sans que soit reconnu le droit de ce peuple à l'autodétermination et à l'indépendance nationale. Le V^e congrès du Fath — tout en appréciant hautement l'ensemble des réalisations accomplies par notre mouvement depuis ses débuts, le premier janvier 1965, et qui ont été couronnées par la déclaration d'indépendance de la Palestine et la proclamation de l'État de Palestine lors de la XIX^e session du CNP — détermine ses objectifs futurs comme suit :

Premièrement : sur le plan palestinien

1 - Affirmer que la question de la Palestine constitue le cœur du conflit israélo-arabe.

2 - Manifester un attachement inébranlable aux droits nationaux intangibles du peuple arabe palestinien sur sa patrie, la Palestine, et notamment son droit au retour et à l'autodétermination, hors de toute ingérence étrangère, et l'établissement de son État indépendant avec pour capitale Jérusalem.

3 - Affirmer l'unité du peuple arabe palestinien à l'intérieur et à l'extérieur de la Palestine et son rassemblement autour de l'Organisation de libération de la Palestine qui conduit son combat et est son seul représentant légitime.

4 - Le V^e congrès du Fath souligne l'importance historique des résolutions adoptées par la XIX^e session du CNP et tout particulièrement la déclaration d'indépendance. Le congrès apporte son soutien à la proclamation de l'État de Palestine indépendant et remercie les États arabes et amis qui l'ont reconnu. Le congrès confie au comité central du mouvement la mission d'agir sur tous les plans afin de mettre en œuvre ces résolutions, et cela sur la base de l'exercice des droits nationaux intangibles du peuple palestinien et en premier lieu son droit au retour, à l'autodétermination et à l'édification de l'État palestinien sur la terre de Palestine, avec pour capitale Jérusalem.

5 - Poursuivre et intensifier la lutte armée et toutes les formes de lutte pour mettre fin

à l'occupation israélienne de la terre palestinienne et assurer le droit de notre peuple à la liberté et à l'indépendance.

6 - Renforcer l'unité nationale palestinienne sur tous les plans, politiques et militaires, réaffirmer le rôle dirigeant de l'OLP et intensifier le soulèvement populaire qui vise à mettre fin à l'occupation israélienne.

7 - Réaffirmer que l'OLP est le seul représentant légitime du peuple arabe palestinien dans tous les lieux où il se trouve, qu'elle conduit sa lutte nationale et s'exprime en son nom dans les assemblées arabes et internationales ; combattre toutes les manœuvres qui cherchent à la réduire, la supplanter, la contourner, à lui créer des substituts ou des associés dans la représentation du peuple palestinien.

8 - Refuser et combattre le projet d'autonomie administrative et les autres projets liquidationnistes qui cherchent à consacrer l'occupation coloniale sioniste.

9 - Le V^e congrès du Fath rejette le « plan Shamir » sur les élections et affirme que toute élection dans notre terre occupée doit avoir lieu dans un climat libre et démocratique, avec une surveillance internationale et après le retrait des troupes israéliennes. Ces élections devront constituer une étape s'inscrivant dans un processus préétabli aboutissant à un règlement définitif.

10 - Considérant les importantes réalisations qui se sont produites sur la scène palestinienne du fait de la lutte continue de notre peuple et de son glorieux soulèvement, les données ainsi que les réalités nouvelles qu'elles ont introduit tant sur la scène arabe qu'internationale, le V^e congrès du Fath affirme le droit pour l'OLP de participer d'une manière indépendante et sur un pied d'égalité avec les autres parties à toutes les réunions et tous les efforts internationaux concernant la question de la Palestine et le conflit israélo-arabe.

11 - Assurer toute l'aide nécessaire au renforcement de la résistance de nos masses dans les camps du Liban afin qu'elles puissent faire face à l'agression israélienne et à tous ses plans visant à la chasser et la disperser ; s'attacher au droit pour les fils de ces camps de défendre leur existence et leur sécurité ainsi que leur droit légitime d'adhérer au combat que mène leur peuple sous la conduite de l'OLP.

12 - Poursuivre le dialogue avec les forces démocratiques israéliennes qui refusent l'occupation et apportent leur soutien aux droits intangibles de notre peuple et notamment son droit au retour, à l'autodétermination et à l'établissement de l'État de Palestine indépendant, et reconnaissent l'OLP en tant que seul représentant légitime du peuple palestinien.

13 - Considérant l'importance que revêt le facteur démographique dans notre lutte contre l'ennemi sioniste, et vu l'importance des efforts déployés par le mouvement sioniste pour encourager l'immigration juive vers les terres palestiniennes, le congrès décide de créer un comité spécial au sein du conseil révolutionnaire afin de faire face à l'immigration sioniste dans notre patrie avec pour mission d'agir sur les plans culturel, médiatique et politique pour empêcher l'arrivée des immigrants juifs dans notre patrie occupée.

Deuxièmement : sur le plan arabe

1 - Le V^e congrès du Fath salue la solidarité des masses arabes à l'égard de la révolution palestinienne et du soulèvement de notre peuple, et les appelle à donner corps à cette solidarité sur le plan pratique et à l'échelle de la nation arabe.

2 - Le congrès apprécie les résolutions des sommets arabes consacrées au soulèvement et aux moyens de le soutenir et plus particulièrement celles des sommets d'Alger et de Casablanca. Il appelle les pays arabes à respecter l'ensemble de ces résolutions et à les mettre en œuvre en exécutant notamment les engagements financiers adoptés.

3 - Renforcer les relations avec l'ensemble des forces et des parties nationalistes et démocratiques dans la nation arabe, agir dans le but d'assurer un appui et un soutien des masses

au soulèvement et à l'OLP. Le congrès préconise à cet effet la création de comités de soutien à l'*Intifada* à l'échelle de la nation arabe.

4 - Respecter le droit pour la révolution palestinienne de remplir sa mission combattante à partir de toute terre arabe et assurer aux masses palestiniennes ce qui est nécessaire à la lutte de notre peuple pour la liberté, l'indépendance et le retour.

5 - Nos relations avec tout régime arabe se déterminent à la lumière de son attitude vis-à-vis du combat du peuple palestinien, de sa non-intervention dans les affaires internes de la révolution, de son respect de l'indépendance de la décision nationale palestinienne et de l'adhésion de ce régime aux résolutions des sommets arabes consacrées à la question de Palestine.

6 - Appeler les pays arabes et tout particulièrement les pays de la ligne de front à unifier leurs forces et à mobiliser leurs masses pour faire face à l'agression israélienne.

7 - Agir en vue de protéger notre peuple, et gérer ses affaires, où il se trouve ; affirmer ses droits au séjour, au déplacement, au travail, à l'éducation et à la santé, conformément aux résolutions de la Ligue arabe et à la Déclaration universelle des droits de l'homme ; garantir sa liberté d'action politique, consécration des liens de fraternité arabe et de l'appartenance à la nation arabe.

8 - Le V^e congrès du Fath exprime son estime et sa considération au peuple libanais frère. Il affirme l'importance des relations militantes et fraternelles entre les deux peuples libanais et palestinien pour la poursuite de la lutte contre l'agression sioniste en vue de libérer la terre libanaise et palestinienne de l'occupation israélienne. Le congrès affirme que la révolution palestinienne restera un soutien du peuple libanais dans sa lutte pour réaliser l'unité nationale et préserver son indépendance et sa souveraineté et mettre fin à l'occupation israélienne de son territoire.

9 - Souligner les relations particulières et privilégiées qui lient les deux peuples frères palestinien et jordanien, et la nécessité de développer ces relations conformément aux intérêts nationaux des deux peuples frères. Toute relation future avec la Jordanie s'établira sur des bases confédérales entre deux États, la Jordanie et la Palestine.

Troisièmement : sur le plan international

1 - Réaffirmer la nécessité d'une conférence internationale, dotée des pleins pouvoirs, pour la paix au Moyen-Orient, qui se réunira sur la base des principes du droit international, sous la direction et les auspices des Nations unies, avec la participation des cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité en plus des parties concernées, y compris l'OLP sur un pied d'égalité et avec des droits équivalents à ceux des autres parties.

2 - Le V^e congrès du Fath exprime son attachement aux principes et à la charte des Nations unies et aux résolutions qui ont consacré les droits nationaux intangibles et inaliénables du peuple palestinien, ainsi que le droit pour tous les peuples opprimés et occupés d'utiliser toutes les formes de lutte afin de parvenir à leur libération et leur indépendance nationale. Le congrès condamne par ailleurs fermement toutes les activités terroristes israéliennes qui violent les principes du droit international, les conventions de Genève et leurs annexes de 1949, la Déclaration universelle des droits de l'homme, la charte des Nations unies et ses résolutions.

3 - Le congrès demande aux États-Unis de reconnaître le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'édification d'un État indépendant, d'abonner sa politique d'alignement sur Israël ainsi que son soutien illimité qui conduit à la poursuite de l'occupation israélienne de la terre palestinienne et à l'aggravation des violations des droits du peuple palestinien. Le congrès appelle les États-Unis à accepter la tenue d'une conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient dans les plus brefs délais, en application des résolutions qui ont été adoptées aux Nations unies. Le congrès demande également aux États-

Unis d'abroger toutes les lois et réglementations hostiles à l'OLP adoptées par le Congrès américain afin que notre dialogue aboutisse à des résultats positifs.

4 - Le congrès apprécie l'attitude et le soutien qu'apportent l'Organisation de la conférence islamique, l'Organisation de l'unité africaine et le Mouvement des pays non-alignés à la lutte que mène le peuple palestinien sous la direction de l'OLP. Le congrès salue également les pays amis qui ont reconnu l'État de Palestine et qui ont établi des relations diplomatiques avec lui.

5 - Le congrès apprécie les relations d'amitié qui existent entre les États du bloc socialiste et l'OLP et insiste sur le rôle constructif que jouent ces États, et en premier lieu l'Union soviétique et la Chine populaire, dans le soutien au juste combat de notre peuple et à nos droits nationaux intangibles au retour, à l'autodétermination et à l'édification de notre État indépendant sur notre territoire national, sous la direction de l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien.

6 - L'évolution significative de l'opinion publique dans les pays de l'Europe de l'Ouest, au Japon, au Canada et en Australie, en faveur des droits nationaux intangibles du peuple palestinien et de son combat légitime, qui a évolué du fait du glorieux soulèvement, ainsi que les intenses efforts diplomatiques et politiques déployés par l'OLP, ont créé un climat permettant à ces pays d'intensifier leur soutien à la cause palestinienne. Cela s'est concrétisé par l'invitation du président de l'État de Palestine, Yasser Arafat, à une visite en France, la déclaration des pays membres du Pacte de Varsovie à Bucarest, la déclaration des pays de la CEE à Madrid et l'élévation du niveau des relations avec l'OLP dans ces pays. Le V^e congrès du Fath salue ces prises de position et invite ces pays à aller de l'avant dans cette attitude positive, jusqu'à reconnaître l'État de Palestine.

7 - Le congrès exprime son appui et son soutien aux mouvements de libération en Afrique, en Asie et en Amérique latine, et tout particulièrement à la lutte que mène le peuple de Namibie sous la direction de la SWAPO, ainsi qu'à la lutte du peuple d'Afrique du Sud contre le régime raciste de Prétoria.

(Source : Agence Wafa, 8 août 1989.)

Les deux textes qui suivent se rapportent à la visite du président Yasser Arafat en France et auraient dû figurer au sommaire de notre n° 32^{bis}. Leur publication n'ayant pas été alors possible faute de place, nous nous en excusons auprès des auteurs et de nos lecteurs.